

Bulletin provincial



N° 26

2016

30 NOVEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

REPRESENTATIONS PROVINCIALE

- Désignation de M. Patrick LEFEVRE, Conseiller provincial, en qualité de membre effectif et de Philippe SONNET, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant au sein du Comité du Contrat de Rivière Sambre et Affluents. 548
- Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre effectif, de M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant et de M. Didier DECLERCQ, Chef de Bureau à Hainaut Ingénierie Technique, à Havré en qualité de technicien au sein du Comité du Contrat de Rivière Senne. 549

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. Patrick LEFEVRE, Conseiller provincial, en qualité de membre effectif et de M. Philippe SONNET, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant.

Contrat de Rivière Sambre et Affluents

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait, suite aux élections provinciales, renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des cinq Contrats de Rivière présents en Hainaut ;

Considérant qu'il avait alors désigné MM. les Conseillers provinciaux Patrick LEFEVRE et Philippe SONNET respectivement en qualité de membres effectif et suppléant représentant la Province de Hainaut au sein des instances du **Comité du Contrat de Rivière Sambre et Affluents** ;

Considérant qu'en vertu de ses statuts, l'asbl Contrat de Rivière Sambre et Affluents va procéder au renouvellement de son Conseil d'administration lors de sa prochaine assemblée générale ;

Considérant que celle-ci souhaite donc que la Province désigne ses représentants ;

Considérant que le Groupe PS propose la prorogation de la désignation de M. Patrick LEFEVRE et le Groupe MR la prorogation de la désignation de M. Philippe SONNET respectivement en qualité de membres effectif et suppléant au sein de l'Assemblée générale et au sein du Conseil d'administration de cette asbl ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Patrick LEFEVRE, Conseiller provincial, en qualité de membre effectif et M. Philippe SONNET, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du **Comité du Contrat de Rivière Sambre et Affluents** ;

En séance à MONS, le 29 septembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 septembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 24 octobre 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre effectif, de M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant et de M. Didier DECLERCQ, Chef de Bureau à Hainaut Ingénierie Technique, à Havré en qualité de technicien.

Contrat de Rivière Senne

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, a, suite aux élections provinciales, renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des cinq Contrats de Rivière présents en Hainaut.

Considérant qu'il avait alors désigné Mme Thérèse LECLERCQ et M. Alain RASSCHAERT respectivement en qualité de membre effectif et suppléant représentant la Province de Hainaut au sein des instances **Comité du Contrat de Rivière Senne**.

Vu que l'asbl Contrat de Rivière Senne va renouveler son Conseil d'administration lors de sa prochaine assemblée générale du Comité de Rivière le 5 octobre 2016, et donc que les nouveaux membres du Conseil d'administration y seront désignés par les membres de l'AG.

Vu que celle-ci souhaite donc que la Province désigne ses représentants à savoir :

- les représentants effectif et suppléant au sein de l'assemblée générale, et éventuellement les « techniciens » de la Province qui assisteraient à leurs différentes réunions ;
- le candidat de la Province au sein du Conseil d'administration, ces représentants sont désignés pour une période de 3 ans (tournante de 3 ans conformément aux statuts de l'ASBL).

Considérant que le Groupe MR propose la prorogation de la désignation de Mme Thérèse LECLERCQ et le Groupe PS la prorogation de la désignation de M. Alain RASSCHAERT respectivement en qualité de membres effectif et suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de cette asbl ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De proroger la désignation Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre effectif et M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du **Comité du Contrat de Rivière Senne et de désigner** M. Didier DECLERCQ, Chef de Bureau à Hainaut Ingénierie Technique, à Havré en qualité de technicien de la Province pour assister aux réunions.

En séance à MONS, le 29 septembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 septembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 24 octobre 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI